

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts du spectacle « Cinéma »** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

**Emma MRABET
Mélanie FORRET
Caroline GUIGAY**

ARTICLE 2 –

Mme **Emma MRABET** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ

**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence « Etudes Théâtrales » mention Arts du Spectacle** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Giulia FILACANAPA
Charlène DRAY
Eliane BEAUFILS
Chloé DECHERY

ARTICLE 2 –

Mme **Giulia FILACANAPA** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 septembre 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Musicologie – Danse (L3)** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Laurent PICHAUD
Mahalia LASSIBILLE

ARTICLE 2 –

M. **Laurent PICHAUD** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

**Olivier CHEVAL
Marianne LECAREUX
Julien AUDEBERT**

ARTICLE 2 –

M. **Olivier CHEVAL** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ

**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Musicologie** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026:

Álvaro OVIEDO
Clothilde VERWAERDE
André VILLA DE ALMEIDA
Gerassimos Makis SOLOMOS

ARTICLE 2 –

M. **Álvaro OVIEDO** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/6
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Philosophie** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Andrea ANGELINI
Leonardo OLIVEIRA MOREIRA
Bruno CANY

ARTICLE 2 –

Mme **Andrea ANGELINI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/7
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Arts de la scène et du spectacle vivant** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Nathalie COULETEL
Martial POIRSON
Isabelle MOINDROT
Jérôme DUBOIS

ARTICLE 2 –

Mme **Nathalie COULETEL** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/8-1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Anne CREISSELS
Nathalie DESMET
Catherine DE SMET
Céline FLECHEUX
Daphné LE SERGENT
Emanuele QUINZ

ARTICLE 2 –

Mme **Anne CREISSELS** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/9
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Cinéma et Audiovisuel** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026:

Dork ZABUNYAN
Mélanie FORRET
Emmanuel DREUX
Grégoire QUENAULT

ARTICLE 2 –

M. **Dork ZABUNYAN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/10
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Création numérique** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Cédric PLESSIET
Jean-François JEGO
Rémy SOHIER

ARTICLE 2 –

M. **Cédric PLESSIET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Présidente

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/11
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Danse** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Julie PERRIN
Mahalia LASSIBILLE

ARTICLE 2 –

Mme **Julie PERRIN** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/12
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Musique-Musicologie** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

Alain BONARDI
Álvaro OVIEDO
Philippe MICHEL
Frédéric DUHAUTPAS
Giordano FERRARI

ARTICLE 2 –

M. **Alain BONARDI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/13

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Philosophie** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

**Catherine GUESDE
Fabienne BRUGERE LE BLANC
Jean-Pierre MARCOS**

ARTICLE 2 –

Mme **Catherine GUESDE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON**

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/14
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Musique** est fixée comme suit pour l'année 2025-20246:

Fabien SANMARTIN
Danièle VILLEMIN
Rachel ROGUIN (ESPE)

ARTICLE 2 –

M. **Fabien SANMARTIN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/15

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026 :

**Emmanuelle GUEDON
Tristan MAHOU
Peggy BOUGY-AZRI**

ARTICLE 2 –

Mme **Emmanuelle GUEDON** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE-JD-2/16

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 23 juin 2025;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention ArTec** est fixée comme suit pour l'année 2025-2026:

**Nancy MURZILLI
Chloé LARMET
Anne ALOMBERT**

ARTICLE 2 –

Mme **Nancy MURZILLI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 06 octobre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON**